

Lettre d'information

PROJET EOLIEN DE LE BOUCHAUD

Chères habitantes, chers habitants,

Les expertises techniques et environnementales menées sur le territoire pendant près d'un an et demi ont permis de définir les principaux enjeux du projet de parc éolien sur la commune de Le Bouchaud.

Plusieurs possibilités d'implantation ont été étudiées et affinées grâce aux remarques des différents bureaux d'études au regard des enjeux identifiés. La trame la plus cohérente a finalement été sélectionnée.

Nous vous proposons de découvrir, à travers cette lettre d'information, la variante retenue ainsi que les raisons justifiant ce choix.

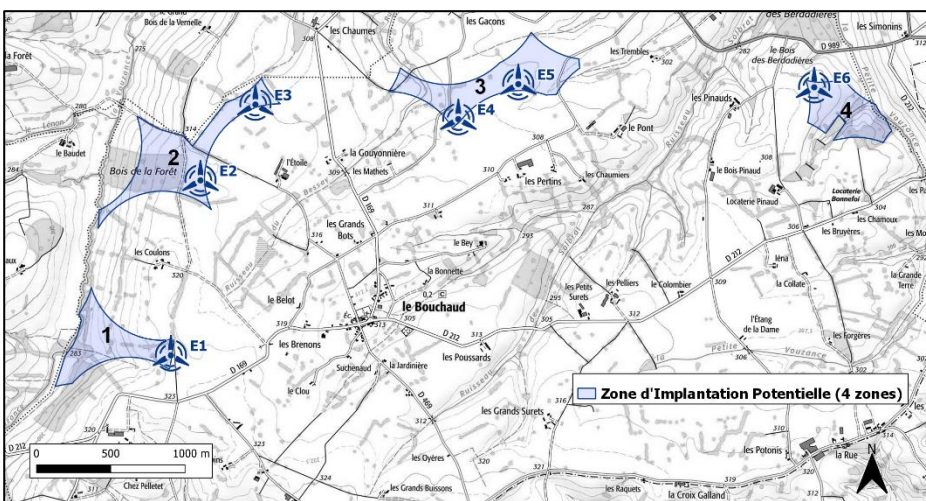
Bonne lecture et à bientôt.

David VERDIER, SOLEOL, Responsable développement

Présentation des variantes

Trois scénarios d'implantation ont été analysés et la solution la moins impactante des points de vue écologique, acoustique et paysager a été sélectionnée. L'étude des variantes est l'élément clé de définition du projet.

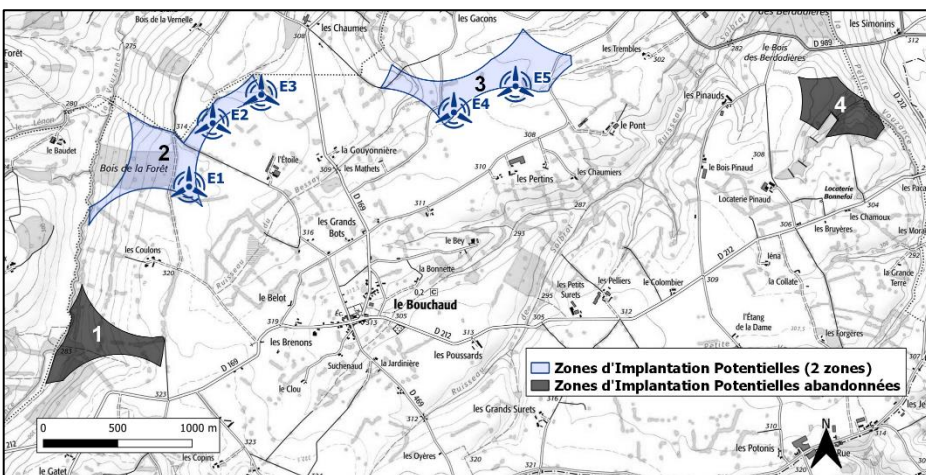
Variante n°1 : 6 éoliennes de 240 mètres en bout de pale réparties sur 4 zones



Ce scénario maximise la production électrique utilisant l'ensemble du foncier disponible mais le compromis entre préservation de l'environnement et valorisation énergétique n'est pas assez satisfaisant :

- L'impact paysager est important
 - Les impacts sur la faune et flore, la migration, les chiroptères et les habitats naturels sont importants
 - La gêne acoustique est étendue
- ➔ Variante non retenue

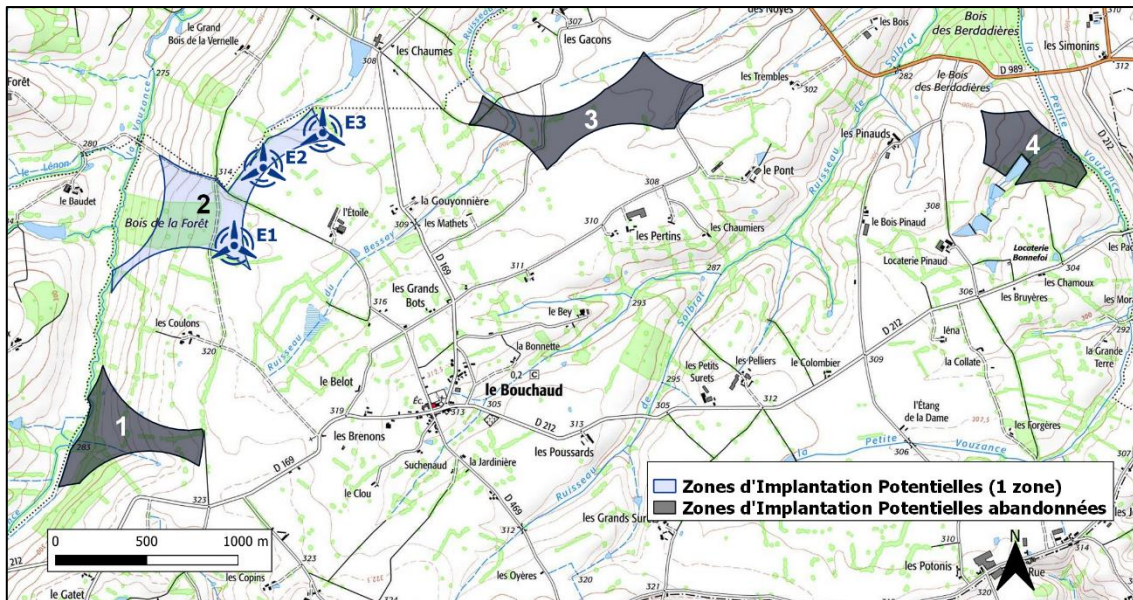
Variante n°2 : 5 éoliennes de 200 mètres en bout de pale réparties sur les 2 zones centrales



L'application de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) implique la réduction du nombre de machines ainsi que leur hauteur. Cette trame n'est toujours pas satisfaisante car :

- Bien que l'impact sur la migration et l'impact paysager soit désormais modéré (effet de rupture d'échelle atténué et encerclement du village évité),
 - Les impacts sur les chiroptères et l'avifaune sont toujours importants
- ➔ Variante non retenue

Variante n°3 : 3 éoliennes de 200 mètres en bout de pale réparties sur une seule zone



Pourquoi avons-nous choisi cette variante ?

- **Eloignement** maximal d'une zone de nidification de deux espèces à enjeux majeurs (dans la zone 3) ;
- **Evitement** de l'effet barrière à l'axe de migration postnuptiale ;
- **Réduction** de l'effet de rupture d'échelle ;
- **Evitement** de l'encercllement de la commune de Le Bouchaud ;

Les zones n°1, n°3 et n°4 sont écartées. Seule la **zone n°2 est retenue**.

Les éoliennes, au nombre de 3, sont regroupées sur un seul site, au lieu-dit « L'Etoile », et suivent une implantation selon un axe Nord-Est Sud-Ouest (voir carte ci-dessus). La variante d'implantation retenue respecte les contraintes réglementaires, environnementales (milieux naturels, faune et flore) et les préconisations paysagères et offre ainsi le meilleur compromis en termes d'impact.

Chiffres clés



Nombre d'éoliennes : 3
(puissance unitaire de 3 MW)

Production annuelle :
environ 18 000 MWh



Hauteur en bout de pale : 200 m

Equivalence alimentation en
électricité : 4500 foyers



Longueur des pales : 65 m

Emissions CO2 évitées :
1 104 tonnes par an



Prochaines étapes

Finalisation de l'étude
d'impacts



Dépôt du dossier et
analyse par les
services de l'Etat



CONTACT

SOLEOL sarl (ecosoleil® - ecovent®)
David Verdier – Responsable développement
1 rue Pierre Filliat 07000 Privas
04 75 66 84 67 | contact@soleol.fr